RCS : ARRAS
Code greffe : 6201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 01223
Numéro SIREN : 807 612 304
Nom ou dénomination : ABC CONSTRUCTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 06/03/2018 sous le numéro de dépôt 3643

ABC CONSTRUCTIONS
Société par actions Simplifiée à associé unique au capital de 1 000 Euros
Siège social : 186 ROUTE NATIONALE
62290 NOEUX LES MINES
N° RCS ARRAS : 807 612 304

GREFFE DU TRIBUNAL
- 6 MARS 2018
DE COMMERCE D'ARRAS

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE EN DATE

DU 15 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept,
et le quinze décembre, à dix heures,

La société SC LES ARTISANALES, représentée par son Gérant Mr Pascal BILOT, SC au capital de 10 000 € dont le siège social est à NOEUX LES MINES (62290) 171 Route Nationale, associée unique de la société ABC CONSTRUCTIONS, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'associée unique rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- désignation d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant ;
- pouvoirs en vue des formalités.

L'associée unique met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION - Nomination de Commissaires aux comptes

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du président, décide de nommer :

- la société « **DURIEZ ARTOIS AUDIT – D2A** » dont le siège social est à ARRAS (62) Parc d'activités des Bonnettes - 1 Rue de l'Origan, immatriculée au RCS d'Arras sous le numéro 814 659 942 en qualité de commissaire aux comptes titulaire ;

- la société « **EXCOM & FORTIN** » dont le siège social est à LILLE (59) 33 Quai de Wault, immatriculée au RCS de Lille métropole sous le numéro 805 057 312, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le Commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions.

La durée des fonctions des Commissaires aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2022.

L'associée unique approuve l'attribution d'une mission complémentaire au commissaire aux comptes titulaire nommé ci-dessus pour le 1er exercice social clos au 31 décembre 2017. Cette mission complémentaire permettra de respecter les dispositions de l'article L. 820-3-1 du Code de Commerce.

DEUXIEME RESOLUTION - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique.

SC LES ARTISANALES

Représentée par Mr Pascal BILOT

